

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

**Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à vingt et une heures**

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 28	
Nombre de présents : 19	Nombre de procurations : 9	
Pour : 28	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA Mme Céline TONOT Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT Mme Florence BIZOT	M Luc LE LORC'H M. Christian CHEVREUX Mme Béatrice SIMON M. Jean-Luc JONCOUR Mme Patricia QUELIN Mme Fabienne VION M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Cyrielle VILLANI M. Fernando NOVO Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
M. Jean-Marc RETY M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT) M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX) Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) M. Christophe SAGE (pouvoir à M Jean-Marc GONÇALVES) M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M Jean-Luc JONCOUR)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à Mme Patricia QUELIN) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

**N° 2023-058 : Contrat « Grands Projets Côte d'Or » conclu avec le Département de la Côte d'Or pour le financement d'un restaurant scolaire**

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire, expose :

Le dossier de demande de subvention pour le restaurant scolaire Léon-Blum déposé par la Ville auprès du Conseil Départemental a reçu un avis favorable de la commission permanente.

L'octroi de cette subvention accordée pour un montant de 300 000 € fait l'objet d'un contrat au titre du programme « Grands projets Côte d'Or ».

VU le projet de contrat « Grands Projets Côte d'Or » proposé par le Département de la Côte d'Or pour le financement de la construction d'un restaurant scolaire à hauteur de 300 000 € et tel qu'annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision de financement du restaurant scolaire Léon-Blum par le Département de la Côte d'Or aux conditions définies au contrat,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS